

## L'AGRICULTURE

## LA BRUCELLOSE—LES DANGERS DE L'ÉPREUVE—LA RÉPARATION DES PERTES

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si lui-même ou son ministère a reçu des instances pour faire modifier les règlements actuels concernant l'épreuve de brucellose pratiquée sur le bétail par le ministère de l'Agriculture, étant donné qu'on attribue des pertes anormales de bétail directement à ces épreuves pratiquées au début du printemps, juste avant le vêlage?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Personnellement, non, monsieur l'Orateur, mais j'examinerai la question et verrai si mon bureau ou mon ministère en ont reçu.

**M. Mazankowski:** Le ministre nous donnerait-il l'assurance que les instances seront étudiées et que des mesures seront prises pour rembourser les cultivateurs et les éleveurs des pertes de bétail qu'ils ont subies dans ces circonstances?

**L'hon. M. Olson:** Assurément, ces instances seront prises en considération.

\* \* \*

## LA MAIN-D'ŒUVRE

## LES NOUVELLES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a exprimé l'opinion que notre économie travaille à pleine capacité tout en ajoutant que nous ne devons pas nous satisfaire de cette situation. Il faisait probablement allusion à notre niveau de chômage. J'aimerais demander au ministre s'il envisage d'annoncer une nouvelle politique éventuelle de lutte contre le chômage et, dans l'affirmative, quand il le fera?

**L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Les deux principaux programmes directs d'emploi déjà mis en œuvre pour résoudre ce problème économique sont le programme spécial d'emploi d'hiver et le programme Perspectives-Jeunesse pour l'été. Voilà les exemples auxquels je pensais. D'autres programmes sont actuellement en cours de préparation.

\* \* \*

## LA CONSOMMATION

## L'ANNÉE DE FABRICATION DE CERTAINES VOITURES IMPORTÉES

**M. Barry Mather (Surrey-White Rock):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il nous dire si son ministère

[L'hon. M. Andras.]

a terminé l'enquête lancée à la suite des allégations de l'Association de protection des automobilistes selon lesquelles certaines voitures importées au Canada portent des dates de fabrication postdatées ou fausses? Si cette enquête est terminée, quand le rapport correspondant sera-t-il publié?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations):** Je remercie le député de m'avoir donné préavis de cette question l'autre jour. Notre rapport d'enquête est terminé et sera rendu public dans le courant de la semaine. Il recommande aux autorités fédérale et provinciales d'exercer un contrôle plus strict sur la pratique consistant à postdater les dates de fabrication à laquelle se livrent les constructeurs et les concessionnaires d'automobiles. Les règlements de la loi fédérale sur la sécurité des véhicules automobiles, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1971, exigent que le mois et l'année de fabrication soient indiqués sur une plaque prévue à cette fin et fixée à l'automobile. L'enregistrement des automobiles relève, évidemment, des provinces.

Mon ministère étudiera tous les cas de prétendue publicité trompeuse en ce qui a trait à l'indication de l'année de fabrication de voitures importées. J'informerai également le ministère des Transports de tout cas de falsification des plaques qui sera porté à notre attention à ce sujet.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

• (1510)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

## PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances)** propose: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (arrangements provisoires) soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer? La motion est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, est-ce que vous avez appelé l'ordre du jour?

**M. l'Orateur:** Précisément. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[Traduction]

A l'ordre, je vous prie. Il semble y avoir quelque confusion. L'honorable représentant désire-t-il prendre la parole au sujet de la motion?